

Concept de sélection du **Basketball 3x3** aux Jeux européens de Minsk 2019

Version : 02.10.2018

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes. Toutes les désignations de personnes s'appliquent par analogie aux personnes du sexe féminin.

1 Base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le COE, ainsi que les directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux européens de Minsk 2019.

2 Période de la manifestation

Jeux européens de Minsk 2019 : du 14 au 30 juin 2019
Compétitions de Basketball 3x3 : du 21 au 24 juin 2019

3 Nombre de participants/quota

3.1 Quota attribué par les COE

16 équipes hommes et 16 équipes femmes – total 128 athlètes
Max 1 équipe hommes (4 joueurs)
Max 1 équipe femmes (4 joueuses)

3.2 Conditions de qualification selon les directives de la fédération internationale/du COE

Les dispositions du règlement de la fédération internationale/du COE selon le « Qualification system – 3x3 Basketball, FIBA » font foi.

Number of Quota Places	Qualifying Event or Ranking	Quota Place allocated to
60 (15 teams)	Qualification Type: FIBA 3x3 Federation Ranking as of 1 November 2018. Qualification Process: Top 15 European Teams plus the Host NOC will qualify for the Women's event.	NOC

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période de sélection et compétitions qualificatives

Toutes les compétitions définies par la fédération se déroulant dans la période mentionnée ci-dessous servent à la fédération pour l'évaluation et la justification de la demande de sélection envoyée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 01.06.2018 – 19.05.2019

Compétitions fixées par la fédération :

- Swiss Tour 2018
- Championnat d'Europe 2018
- Tournois sur rassemblement de nos équipes nationales
- Swiss Tour 2019

4.3 Critères de sélection

Critères principaux : pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, un joueur doit remplir les critères suivants :

Pour les deux équipes (hommes et femmes), les joueurs doivent remplir les exigences de performance leur permettant d'obtenir un résultat dans le top 8 aux Jeux européens de Minsk.

Il est du ressort de la fédération de décider quels sont les joueurs et les joueuses proposés à la sélection et définitivement convoqués. La sélection suisse de 3x3 est composée de 4 athlètes. Le choix se fait en fonction des performances individuelles de chaque athlète et également leur capacité à s'intégrer dans le collectif.

4.4 Clause médicale

Les athlètes à potentiel reconnu de médailles ou de diplômes peuvent exceptionnellement bénéficier d'une dérogation pour raisons médicales.

Un certificat médical doit être fourni **directement** après la survenue de la blessure/maladie. La fédération propose à Swiss Olympic d'autres compétitions qualificatives équivalentes ou d'autres critères de sélection.

4.5 Commissions de sélection

La *commission de sélection* de la fédération se compose de :

- Erik Lehmann, Directeur Elite, Compétition et Technique
- Damien Leyrolles, chef sport de performance x3
- Sébastien Clivaz, Responsable développement 3x3

La Commission de sélection de Swiss Olympic prend la décision en fonction de la proposition de la fédération.

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission
- Florian Peiry, Assistant Head Coach
- Dominik Pürro, Assistant Head Coach

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

5 Communication

Le concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Le résumé des critères est publié sur le site Internet de Swiss Olympic après approbation du chef d'équipe.

La fédération s'assure que les athlètes concernés ont eu connaissance du concept de sélection, l'ont lu et en ont pris connaissance.

Après que la Commission de sélection de Swiss Olympic a approuvé la sélection, le Chef de Mission en informe le chef d'équipe par oral, qui transmet la décision aux athlètes également par oral, même en cas de décision défavorable. Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent du moment où le communiqué sera publié sur le site Internet de Swiss Olympic, qui est chargé de le rédiger. La communication interne à la fédération est du ressort du chef d'équipe, qui doit respecter le délai d'attente.

6 Calendrier

- Début de la période de sélection (selon 3.2): 01.06.2018
- Fin de la période de sélection (selon 3.2): 19.05.2019
- Sélection anticipée éventuelle : -
- Décision du quota attribué par la fédération internationale : 01.01.2019
- Confirmation par Swiss Olympic du quota à la fédération internationale : 15.01.2019
- Envoi de la demande de sélection par la fédération à Swiss Olympic : 19.05.2019
- Date officielle de sélection : 20.05.2019

Berne, 18.1.19

SWISS OLYMPIC

Ralph Stöckli
Chef de Mission & coach en chef 2019



Florian Peiry
Assistant du coach en chef 2019



Fédération Suisse de Basketball

Swiss Basketball
Route d'Englisberg 5
1763 Granges-Paccot

Giancarlo Sergi
Président



Damien Leyrolles
Chef d'équipe Minsk 2019

